



Les prochaines élections générales et facultaires auront lieu les
mercredi 9 et jeudi 10 décembre 2015

Le dépôt des candidatures sera ouvert à la mi-novembre 2015.

- **Les élections générales concernent**

- 1) la désignation des représentants du corps académique, du corps scientifique, du PATGS-ULB et du PATGS-Erasme à l'Assemblée plénière de l'Université ;
- 2) la désignation des élus directs au Conseil des étudiants (ce dernier désigne ensuite ses membres au sein de l'Assemblée plénière) ;
- 3) le PATGS-ULB vote simultanément pour désigner ses représentants au sein de la Commission administrative et des Commissions du personnel ;
- 4) les membres du PATGS-Erasme pourront voter à l'Hôpital Erasme dès le mardi 8 décembre 2015.

Les informations relatives à ces élections seront présentées et mises à jour au fur et à mesure du déroulement de la procédure sur la page <http://www.ulb.ac.be/ulb/elections/index.html>.

- **Les élections facultaires visent**

la désignation des membres élus du Conseil facultaire de chaque faculté et entité d'enseignement et de recherche indépendante des facultés.